

## Universités européennes : un « Campus » à Versailles avec les 41 alliances pour clôturer la PFUE

News Tank Éducation & Recherche -  
Paris - Actualité n°256640 - Publié le 28/06/2022 à 16:36

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 01/07/2022 à 08:35



© Shutterstock

« Nous arrivons au terme de cette première phase pilote des alliances européennes de trois ans, qui va se poursuivre avec une nouvelle phase de quatre ans. C'est le moment propice pour se réunir et discuter de la manière de mettre en œuvre la stratégie européenne de renforcement de la politique d'enseignement supérieur et de recherche. »

C'est ce qu'indique le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) à propos du « Campus des universités européennes » qui se tient le 30/06/2022 au Palais des Congrès de Versailles. Il réunira les présidents des 300 établissements impliqués dans les 41 alliances, « pour dresser un premier bilan de leurs travaux », ainsi que des représentants des États membres et de la Commission européenne, et des partenaires socio-économiques.

Annoncé par Emmanuel Macron le 09/12/2021 lors de la présentation de la PFUE (Présidence française de l'Union européenne), cet événement vient clôturer la présidence française. « Symboliquement, il boucle la boucle avec ce qui a été engagé en matière d'ESR (Enseignement supérieur et recherche) depuis le discours de la Sorbonne d'Emmanuel Macron de 2017. Les universités européennes sont en effet une initiative française, mise en œuvre par la Commission européenne, visant à mettre en place des partenariats sur l'ensemble du continent européen pour développer le sentiment d'appartenance, la mobilité des étudiants, et faire de ces alliances des phares, des centres d'attractivité au niveau mondial. »

Parmi les sujets abordés : les deux textes travaillés lors de la PFUE, les expérimentations sur un label européen pour les programmes conjoints et le statut des alliances, et leur financement.

[Sylvie Retailleau](#), ministre de l'ESR, ouvrira et conclura l'événement. Seront également présents Clément Beaune, ministre chargé de l'Europe, et [Michael Murphy](#), président de l'EUA (European University Association).

## Mettre en avant les réalisations des alliances et leurs recommandations

Le Campus des universités européennes se déroule au Palais des congrès de Versailles. Il est organisé par le MESR avec différents partenaires : le MEAE (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères), France Universités, la Cdefi (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs), le Hcéres (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), la CTI (Commission des titres d'ingénieur), Campus France et l'Agence Erasmus+ France.

« L'objectif de cette conférence est de promouvoir les alliances européennes, et plus globalement la coopération transnationale en matière d'Esri (Enseignement supérieur, recherche et innovation) », indique le MESR.

« L'événement est conçu comme un campus ouvert aux acteurs européens, permettant aux alliances de mettre en avant leurs réalisations au service des étudiants et la société, et leur participation à la stratégie européenne d'enseignement supérieur, dans le cadre de tables rondes. »

Il s'agit aussi pour elles de proposer des recommandations. « Après ces trois ou quatre ans de phases pilotes, des besoins ont été identifiés par les alliances pour déployer leurs objectifs, et c'est là où les États membres sous la PFUE souhaitent répondre. »

### Label européen et statuts : des mesures du Conseil européen pour renforcer les alliances

Seront abordés notamment les deux textes sur lesquels la PFUE a travaillé :

- des conclusions du Conseil européen visant à mettre en œuvre la stratégie européenne en matière d'enseignement supérieur ;
- la recommandation pour jeter des ponts pour une coopération efficace dans le domaine de l'enseignement supérieur.

« Le Conseil européen appelle à la mise en œuvre de mesures ambitieuses pour renforcer les alliances, notamment via l'expérimentation d'un label pour les programmes conjoints qui permettra de reconnaître la valeur de ces formations, et ouvrira la voie à des diplômes européens dès 2023. Par ailleurs, les alliances pourront explorer les moyens juridiques d'aller plus loin, par exemple pour recruter en commun, ou trouver des sources communes de financement », indique le MESR.

Ces éléments « pourront demander un travail d'adaptation des différents systèmes nationaux », et surtout « les outils seront à utiliser sur la base du volontariat. En aucune façon il ne s'agit d'imposer ou de verticaliser cette initiative. »

### Financement des alliances : travailler à une rationalisation des fonds

Sur le financement des alliances, « point essentiel pour la vie à venir des universités européennes, l'enjeu ne consiste pas forcément en de nouvelles sources de financement, mais de mieux les structurer entre elles ».

« Les alliances bénéficient de moyens du programme Erasmus+, mais nous espérons qu'il y aura aussi un financement de la recherche, et peut-être avec le Plan de relance européen. La problématique est que chaque programme a ses modalités de gestion, via des AAP (Appel à projets), qui sont très chronophages. Les États membres appellent donc la Commission à travailler à une simplification de l'organisation des fonds, afin d'aller pourquoi pas vers une seule porte d'accès pour les financements, qu'ils soient nationaux ou européens. »

À la question de News Tank de savoir si la France, qui a apporté un financement complémentaire aux alliances pilotes dans lesquelles des universités françaises étaient engagées, pourrait annoncer de nouveaux moyens, le MESR indique que « la France ne s'exprime pas en son nom quand elle est en présidence de l'UE, soit jusqu'au 30/06 minuit, mais parle au nom du collectif ».

*« Il n'y a donc pas d'annonces à attendre de la France lors de cet événement, qui doit surtout permettre de faire entendre tout le travail sur lequel les 27 se sont mis d'accord, notamment pour appeler la Commission à travailler à cette rationalisation des fonds pour les alliances. Et pour ce qui est de l'après-PFUE, nous ne sommes pas en mesure d'annoncer une prise de parole à ce sujet, dans l'immédiat. »*

## Le programme de l'événement

### 9h30 : Ouverture du Campus :

- Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- [Mariya Gabriel](#), Commissaire européenne (à distance),
- Laurence Farreng, députée européenne,
- Michael Murphy, Président de l'European University Association (EUA).

### 10h : Table ronde : Approfondir le sentiment d'appartenance européen fondé sur des valeurs communes

- Sophia Ericksson-Watershoot, directrice, [DGEAC \(Directorate General for Education and Culture\)](#), Commission européenne ;
- Jakub Grodecki, vice-président de l'[ESU \(Union des étudiants d'Europe\)](#) (European Students' Union) ;
- Laurence Farreng, députée européenne ;

- Michał Zasada, vice-président de la Crasp (Conference of rectors of academic schools in Poland) (à distance) ;
- Jean-Marc Planeix, vice-président partenariats académiques et gouvernance de l'Université de Strasbourg/Alliances Eucor et Epicur (European partnership for an innovative campus unifying regions) ;
- Christina Moberg, présidente de l'Easac (European academies science advisory council) (à distance) ;
- Renaud Dehousse, président de l'Institut européen de Florence ;
- Olha Porkuian, rectrice de l'Université nationale ukrainienne « Volodymyr Dahl » (à distance).

### 11h30 : Conférence de presse

### 14h : ateliers thématiques

- Atelier A : La diversité des modèles des alliances et les défis qu'elles ont en commun
- Atelier B : Le développement des partenariats avec les acteurs du monde socioéconomique
- Atelier C : La dissémination des bonnes pratiques des alliances pour contribuer à la transformation des systèmes nationaux
- Atelier D : Les leviers de l'attractivité vis-à-vis des étudiants et talents hors d'Europe
- Atelier E : Les Universités européennes à travers le regard des étudiants

### 16h : Stimuler le rôle et le leadership de l'Europe dans le monde

- [Vanessa Debiais Sainton](#), cheffe d'unité enseignement supérieur, DGEAC, Commission européenne ;
- Alberto Barbieri, recteur de l'Université de Buenos Aires (à distance) ;
- Tawana Kupe, vice-chancelier et principal de l'Université de Pretoria, Arua (African research universities alliance) ;
- Romyen Kosaikanont, Seameo-Rihed (Southeast Asian ministers of education organization) (à distance) ;
- David Leebron, président de l'Université Rice, États-Unis ;
- Azzeddine El Midaoui, président de la Conférence des présidents d'universités du Maroc (à distance) ;
- [Laurent Bordes](#), président de l'Université de Pau et de l'Adour, Alliance Unita ;
- Gregor Majdič, recteur de l'Université de Ljubljana, Alliance Europaia.

### 17h30 : Clôture du campus

- Clément Beaune, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé de l'Europe ;
- Radka Wildová, vice-ministre tchèque de l'éducation ;
- Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.



## Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Catégorie : Etat

### Adresse du siège

21, rue Descartes  
75005 Paris France

### Général

Date de création	2022
Statut	Ministère
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	Prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Composantes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Secrétariat général ;</li><li>• Dgesip (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) ;</li><li>• DGRI (direction générale de la recherche et de l'innovation) ;</li><li>• Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche).</li></ul>
Direction	Directrices générales : <ul style="list-style-type: none"><li>• recherche et innovation : Claire Giry (depuis le 26/05/2021).</li><li>• enseignement supérieur et insertion professionnelle : Anne-Sophie Barthez (depuis le 17/07/2019).</li></ul>
Secrétaire général(e)	Marie-Anne Lévêque
Ministre	Sylvie Retailleau (depuis le 20/05/2022)

---

Fiche n° 13526, créée le 23/05/2022 à 14:42 - Màj le 02/06/2022 à 09:35

---

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »